



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 3 février 2021

Réf.: **CL-21/3**  
Contact: Mme Béatrice Pluchon  
Télécopie: +41 22 730 6266  
Courriel: [memberstates@itu.int](mailto:memberstates@itu.int)

Aux États Membres de l'UIT

Objet: **Résultat de la consultation sur le changement des dates de l'AMNT-20**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de la consultation menée aux termes de la [Lettre circulaire N° 20/51](#) du 22 décembre 2020 concernant le changement des dates de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20), comme indiqué dans la [Décision 608 \(modifiée en 2020\)](#), l'accord de la majorité requise des États Membres de l'UIT, conformément au numéro 46 de la Convention de l'UIT, a été obtenu.

En conséquence, les États Membres de l'UIT ont donné leur accord concernant le report de la prochaine AMNT pour qu'elle se tienne du 1er au 9 mars 2022, précédée du Colloque mondial sur la normalisation qui aura lieu le 28 février 2022, et sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres.

Le résultat de la consultation est joint en annexe et sera publié dans la Notification N° 1639.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Houlin ZHAO  
Secrétaire général

**Annexe: 1**

## ANNEXE

### Résultat de la consultation

#### Changement des dates de l'AMNT-20

Dans la Lettre circulaire N° 20/51 en date du 22 décembre 2020, le Secrétaire général a invité les États Membres de l'UIT à confirmer par écrit leur accord concernant le changement des dates de l'AMNT-20.

Le résultat de la consultation est le suivant:

	<b>Changement des dates de l'AMNT-20</b>
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote*	170
Nombre requis de suffrages exprimés (oui, non, abstention)†	85
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont répondu	108
Majorité requise de réponses positives‡	54
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont approuvé le changement des dates de l'AMNT-20	106
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui n'ont pas approuvé le changement des dates de l'AMNT-20	1
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont voté "abstention"	1

En conséquence, le résultat suivant est confirmé:

- La prochaine AMNT est reportée et se tiendra du 1er au 9 mars 2022, précédée du Colloque mondial sur la normalisation qui aura lieu le 28 février 2022, et sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres.

---

\* Conformément à la Décision 185 du Conseil.

† Quota de réponses à atteindre afin de valider la consultation, conformément au numéro 47 de la Convention.

‡ Les États Membres qui n'ont pas répondu à la consultation, ainsi que les abstentions, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité, conformément au numéro 47 de la Convention.